

DECISION REGIONALE N°**028****/DR/F/SG/DPOA**

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 27 janvier 2025 pour les travaux de construction de trois (03) dalots de sections respectives 2x2m au Pk0+200 sur la rivière KPOUBEN ; 3x3 au Pk2+200 sur la rivière MAHTOUE et 3x3 au Pk3+400 sur la rivière NTOUOBESSI et leurs accès (400ml chacun) sur la route inter RO609-MANKOUNVI, dans la Commune de NJIMON, Département du Noun (en procédure d'urgence)

Le Gouverneur de la Région de l'Ouest, Autorité Contractante,

THE GOVERNOR OF THE WEST REGION

Grand Officier de l'Ordre de la Valeur,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
 Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par les décrets n°2015/434 du 02 octobre 2015, n°2018/191 du 02 mars 2018, n°2019/001 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2014/184 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur AWA FONKA Augustine, en qualité de Gouverneur de la Région de l'Ouest ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'arrêté n°0203/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de passation des Marchés Publics ;
 Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 27 janvier 2025 pour les travaux de construction de trois (03) dalots de sections respectives 2x2m au Pk0+200 sur la rivière KPOUBEN ; 3x3 au Pk2+200 sur la rivière MAHTOUE et 3x3 au Pk3+400 sur la rivière NTOUOBESSI et leurs accès (400ml chacun) sur la route inter RO609-MANKOUNVI, dans la Commune de NJIMON, Département du Noun (en procédure d'urgence) ;
 Considérant le Procès-verbal N°012/PV/GOUV-OU/CRPM/2025 du 28 février 2025 de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Ouest relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché pour le DAO N°06/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 27 janvier 2025 ;

DECIDE :

Article 1 L'entreprise ci-après est attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres dont les références, le montant d'attribution et le délai sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et Objet	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
N°06/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 27 janvier 2025 pour les travaux de construction de trois (03) dalots de sections respectives 2x2m au Pk0+200 sur la rivière KPOUBEN ; 3x3 au Pk2+200 sur la rivière MAHTOUE et 3x3 au Pk3+400 sur la rivière NTOUOBESSI et leurs accès (400ml chacun) sur la route inter RO609-MANKOUNVI, dans la Commune de NJIMON, Département du Noun (en procédure d'urgence)	Société GUIN'S Services SARL BP. 8604 Yaoundé Tél : 677 47 12 50 /620 56 23 86	99 999 314 (Quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatorze)	04 (quatre) mois

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

28 FEV 2025

AMPLIATIONS :

- DR-MINMAP/OU (pour suivi) ;
- DR-MINTP/OU ;
- ARMP-OU (pour publication et archivage) ;
- P-CRPM/OU (pour information) ;
- Classement/Archives ;
- Affichage.

